

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|--|--|--|
| Nom de l'exploitant VALLEY VIEW KIDS CARE INC. | | Date d'inspection Le 20 mai 2026 | |
| Nom de l'établissement Les Amis de Madi 1 (2022) | | Numéro de permis 2010925 | |
| Adresse 335 rue Chapel Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2M5 | | Numéro de téléphone (506) 582-5437 | |
| Type de permis Garderie éducative à temps plein | Nombre maximal d'enfants 58 | Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE | |
| Personnel SGE Geneviève Abud | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|--------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. | 21 | 05 juin 2026 | |
| Commentaires: Chaque local a son cartable de planification ainsi que le programme Brightwheel afin d'échanger avec les parents. Pour ce qui est de la documentation, la plupart des éducatrices utilisent le programme Brightwheels et mettent des photos avec la description de leur activité. Une discussion a été faite afin que la documentation soit aussi accessible pour les enfants. Des idées comme avoir des cadres électroniques qui affichent les photos ont été mentionnées. Lorsqu'une documentation sera mise en place, un courriel pourra m'être envoyé. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. | 24(1)(b)(ii) | 29 mai 2026 | 20 mai 2026 |
| Commentaires: Il manquait quelques information pour le médecin dans 2 dossiers. L'information a été ajouté lors de ma visite. | | | |
| 39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments. | 39(2)(b) | 29 mai 2026 | 20 mai 2026 |
| Commentaires: Une pompe était inaccessible mais n'était pas rangée sous-clé. Celle-ci a été rangés dans un coffre qui barre dès ma demande. | | | |

Commentaires généraux

Une inspection de renouvellement a été effectuée le 20 mai 2025.
Lors de ma visite, le ratio éducatrice/enfants était respecté.
J'ai observé différentes activités, notamment des jeux libres, de la lecture ainsi que des périodes de jeux extérieurs.
Les enfants ont également eu un temps pour les collations, le dîner et le repos.
Le parc extérieur a été vérifié. Chaque espace dispose d'aires ombragées. Toutefois, de l'ombre supplémentaire sera ajoutée dans le parc destiné aux enfants en bas âge et aux enfants de 2 ans.
Les éducatrices ont complété leurs heures de développement professionnel conformément aux exigences. De plus, trois éducatrices suivront prochainement une formation en premiers soins puisque leur certification actuelle arrivant à échéance dans quelques mois.

Commentaires généraux

Un suivi pourra être effectué par courriel, au besoin.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 20 mai 2026

Date

original signé par
Nanette Laforge

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"